



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2017

En date du 24 juin 2017 à 11 heures, l'Association Provence Stomie Contact s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à « La table d'or », Entraigues sur la Sorgue.

Ordre du jour :

- Election du nouveau Conseil d'Administration et du nouveau bureau
- Présentation et approbation des statuts modifiés
- Présentation des projets de l'association

Renouvellement du Conseil d'Administration

Joël Brunel, Président sortant, propose au vote la composition du Conseil d'Administration. Il cite les membres du Conseil d'Administration (16 administrateurs).

Les 16 administrateurs sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Parmi les administrateurs élus, 7 membres posent leur candidature aux différentes fonctions au sein du bureau.

Sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Président : Docteur Laurent MINEUR
- Vice-Présidente : Danièle BARTHELEMY
- Secrétaire : Claire PREVOST
- Secrétaire adjointe suppléante : Sylvie AGOSTINI
- Trésorier : Jean CHATAIN
- Trésorière adjointe suppléante : Christiane VAUTE
- Suppléante : Nicole BERARDO

Modification des statuts

- Article 3 – Siège social :
Le siège social est transféré à l'adresse suivante :
Chez Ressources Santé Vaucluse, 8 Rue Krüger, 84000 AVIGNON
- Article 12 – Secrétaire :
Le secrétaire est chargé, sous l'autorité du Président, de la gestion de l'association. Il est également chargé d'assurer la liaison entre le Conseil d'Administration dont il assure l'exécution des décisions et le Réseau des Associations de Stomisés de France.
- L'article 16 – Assemblée Générale Ordinaire, il reprend et synthétise les articles anciens 16 et 17

« L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an.

Les convocations à l'Assemblée Générale Ordinaire sont adressées avec l'ordre du jour par le Président, quinze jours au moins avant la date fixée.

L'Assemblée Générale Ordinaire est conduite par le Président, assisté des membres du Bureau. L'ordre du jour en est fixé par le Bureau.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport moral, le rapport financier. Elle vote le budget. Elle pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement de chaque membre du Conseil d'Administration.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, par vote à main levée, sauf demande expresse d'un vote à bulletin secret.

En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.

Chaque membre de l'association, présent ou représenté, dispose d'une voix à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque mandataire, lui-même membre de l'association, ne peut disposer d'un nombre de voix excédant le dixième du nombre total des membres de l'association ».

Article 17 : ressources. C'est l'ancien article 18 ; le texte reste inchangé

Article 18 : dissolution. C'est l'ancien article 19 ; le texte reste inchangé.

Les modifications des statuts sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

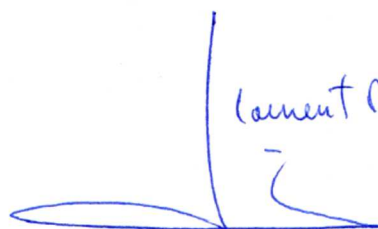
Laurent MINEUR, nouveau Président, rappelle tout le travail accompli par Joël Brunel, élu Président d'honneur, et l'équipe précédente. Il expose les projets pour les deux années à venir, en complément à ce que l'association fait déjà et va maintenir.

Les projets proposés sont approuvés.

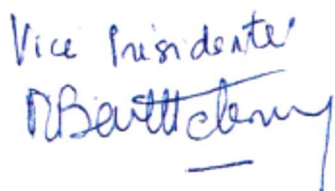
La séance est levée à 12 heures.

Suivent les signatures :

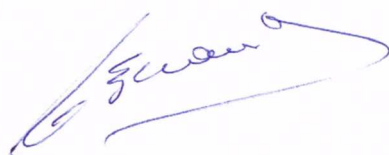
Laurent Mineur



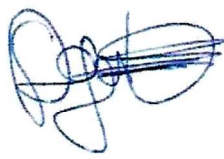
Vice Présidente
Berthe Chamy



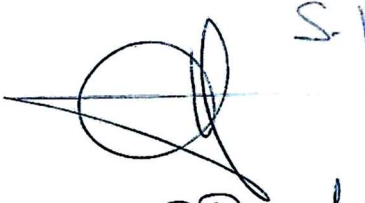
Guillaume



Tuwin
Chamy



S. Agostini



C. Brevest